



Compte-rendu de séance

Séance du 30 Novembre 2020

L'an 2020 et le 30 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LEBRAY Alain, Maire.

Présents : Mmes : CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, MERCURIN LAUNAY Anita, POITRAT Bérengère, RENAULT Jessica, MM : BALLU Xavier, BOSSEAU Lucien, BROSSARD Philippe, LEBRAY Alain, MAINARDI Bernard, MOULIN Ludovic.

Excusées ayant donné procuration : Mme MOULIN Gisèle à M. MOULIN Ludovic, Mme ROYAU Angélique à Mme RENAULT Jessica

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 11

Date de la convocation : 24/11/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 04/12/2020

A été nommé secrétaire : M. MAINARDI Bernard

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2020
- 2- Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal".
- 3-Constitution de la commission "bocage" relative à la préservation du bocage ainsi que de l'ensemble des haies et taillis, des arbres isolés ou non et des espaces boisés présents sur le territoire de la commune de Nogent le Bernard.
- 3-Dossier CCAS : demande d'aides d'urgence d'une famille pour une dette d'énergie.
- 4-Questions diverses.

1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2020
Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2- Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal" - D-2020-11-11

Visa Préfecture du 07/12/2020

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite déposer à la communauté de communes un dossier dans le cadre du fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal". Les bénéficiaires de ce fonds sont les Communautés de Communes mais également les communes.

Ce fonds permet d'accompagner les collectivités dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 afin de redynamiser l'investissement local.

La Région a défini les règles ci-dessous pour l'éligibilité des dossiers :

- Les projets soutenus ne devront relever d'aucune autre ligne sectorielle régionale.
- Les investissements liés à l'adduction d'eau potable, l'assainissement et l'électrification sont exclus.
- Dans le cas de projets de réhabilitation de bâtiment, un gain énergétique de 40% devra être atteint après travaux.
- Le taux d'intervention régional ne devra pas excéder 70 à 80% du coût HT du projet.
- Le plancher de subvention par projet s'élève à 50 000€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier pour la création d'un espace intergénérationnel. La commune souhaite aujourd'hui créer un lieu intergénérationnel numérique de partage et de bien vivre ensemble, autour d'espaces mis à disposition pour des rencontres improvisées ou plus structurées, permettant en sus un lieu de détente, de culture et d'activités liées au bien-vivre et au bien-être, et un lieu « numérique » bénéficiant d'outils de pointe et de service d'assistance pour enfin rompre avec la fracture numérique.

Ce lieu se doit de se trouver dans le centre bourg du village, dans un lieu accessible. L'ancien Hôtel du Saint Jacques, dominant la place centrale du bourg, fermé depuis de trop longues années et acquis par la commune en 2017, est le lieu idéal d'implantation de cet espace de vie. Des travaux importants de réhabilitation, accessibilité et aménagement sont nécessaires.

Présentation du projet : objet de demande de subvention relative au fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal » :

Le projet relatif à l'espace intergénérationnel numérique de rencontre au quotidien et de bien vivre fait seul l'objet de la demande de subvention. Cet espace ouvert aux Nogentais, de tout âge, permettra de renouer avec le lien social au sein de la commune, en proposant un lieu d'échanges, où rencontres et autres animations culturelles, sportives douces ou de loisirs, seront proposées.

Un espace numérique sera créé pour répondre au besoin de notre population, en proposant des outils de pointe ainsi qu'une assistance technique pour faciliter l'accès numérique à tous et particulièrement à nos anciens.

Le plateau de cet espace de vie se trouve en rez-de-chaussée afin de permettre une accessibilité facilitée. Les espaces intérieurs seront agencés et aménagés afin d'offrir des espaces conviviaux.

Budget prévisionnel et plan de financement :

Le budget du projet de l'espace intergénérationnel se chiffre à hauteur de 342 000€ HT, le financement se décomposerait ainsi :

Financier	Assiette	Montant programmé
Fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal »	14,62%	50 000,00 €
DETR 2021	30%	102 600,00 €
DSIL	30%	102 600,00 €
Commune	20,00%	68 400,00 €
Feader Perche Sarthois	5,38%	18 400,00 €
Total	100%	342 000,00 €

Calendrier prévisionnel :

Le projet sera budgété en 2021 pour une ouverture au plus tard lors du dernier trimestre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal ».

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

2-Nomination des membres de la commission communale pour les interventions sur le bocage - D-2020-11-12 [Visa Préfecture du 07/12/2020](#)

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu d'une délibération du 18 novembre 2020, il est mis en place sur tout le territoire de la commune une procédure d'autorisation pour toute intervention sur le bocage, sur l'ensemble des haies et taillis, des arbres isolés ou non et des espaces boisés.

Une commission communale a été créée afin de traiter les dossiers. Cette commission est composée de :

- Monsieur le Maire qui demeure l'autorité compétente
- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants élus, du conseil municipal de la commune
- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants agriculteurs dont le siège de l'exploitation est sur la commune, tirés au sort
- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants habitants la commune, tirés au sort dans la liste électorale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constitue ainsi la commission :

- Alain LE BRAY, Maire

- Représentants titulaires du conseil municipal de la commune : M. BALLU Xavier et M. MAINARDI Bernard
- Représentants suppléants du conseil municipal de la commune : M. BROSSARD Philippe et Mme DANTAN Christiane

- Représentants titulaires agriculteurs dont le siège d'exploitation est sur la commune : M. HERBELIN Valéry et M. LÉBOUCHER Nicolas
- Représentants suppléants agriculteurs dont le siège d'exploitation est sur la commune : Mme FORTIN Françoise et M. DAMANGE Ludovic

- Représentants titulaires habitants la commune : M. FOURMI Francis et Mme BOUVRY Madeleine
- Représentants suppléants habitants la commune : M. LOISEAU Thierry et Mme HERVÉ Annick

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

3-Dossier CCAS : demande d'aides d'urgence d'une famille pour une dette d'énergie. [Visa Préfecture du 07/12/2020](#)

Une famille de Nogent le Bernard a sollicité l'aide du CCAS pour faire face à une dette cantine. Le montant de la demande est de 308€.

Le Conseil Municipal,

Après l'exposition de la situation financière et l'environnement social de la famille concernée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal d'accorde l'aide financière à cette famille. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires et à verser la somme de 308€ à la trésorerie.

A l'unanimité (Pour : 13 contre : 0 Abstention : 0)

4-Questions diverses :

- a) Distribution des cadeaux de Noël aux enfants : la distribution aura lieu le samedi 19 décembre 2020 de 14h30 à 16h30. Un courrier sera remis aux parents pour détailler les modalités de distribution.
- b) Un dépôt de pain va ouvrir le 15 décembre dans les locaux de l'ancienne boulangerie.
- c) Des élus ont installé une crèche dans l'église. Monsieur Ludovic MOULIN a fabriqué et offert la bergerie.
- d) Des enfants de la commune souhaitent qu'il soit mis en place un conseil municipal « jeunes ». Le sujet sera discuté dans un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

En mairie, le 04/12/2020
 Le Maire
 Alain LEBRAY